

Service Immeubles,
Patrimoine et Logistique
Direction
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Zurich/Bâle, le 21 décembre 2010

Refus d'admission à la participation au concours du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts.
Lettre ouverte

Madame Cantalou, Monsieur Pont,
Mesdames, Messieurs,

Avec stupéfaction, sinon consternation, nous avons pris connaissance de votre courrier du 20.10.2010, nous signifiant que nous ne figurions pas au nombre des candidats retenus pour participer au concours du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts. Auteurs du projet lauréat du concours lancé en 2004, nous estimions parfaitement légitime de nous voir invités à participer également au présent concours.

Parvenus, lors du concours international et anonyme de 2004, à nous imposer face à 249 concurrents, nous avons, durant les années 2005 à 2008, consacré plus de 2000 heures de travail non payées, et infiniment d'ardeur et d'enthousiasme, à l'étude de suivi du projet du nouveau Musée Cantonal des Beaux-Arts. Par ailleurs, jusqu'au scrutin de fin novembre 2008, nous avons investi des ressources considérables dans les travaux destinés à faire évoluer le projet conformément au mandat reçu de la part du Canton de Vaud et des utilisateurs. La rémunération des spécialistes, indispensables à cette étape du projet, fut assumée en partie par notre bureau.

Le fait d'avoir remporté le concours d'architecture en 2004, pierre de touche de notre qualification professionnelle, au même titre que la qualité de nos études approfondies du projet réalisées par la suite, fondent et justifient amplement la légitimité de notre participation au nouveau concours. Les motifs de nous voir exclure *a priori* de la procédure d'admission au concours nous échappent.

Il va de soi que nous acceptons la décision du Souverain, exprimée lors de la votation de novembre 2008, qui disait ne pas souhaiter la construction d'un musée sur le site de Bellerive. Au cours de la campagne précédant le scrutin, il n'a malheureusement pas été possible de communiquer, de manière pertinente, les qualités de notre projet à une majorité de Vaudois. Pour autant, le fait de nous refuser aujourd'hui *a priori* l'opportunité de présenter un projet à créer sur un site nouveau revient, à notre sens, à un manque de respect, non seulement à l'égard de nous tous qui nous sommes investis dans le concours de 2004, candidats et participants, membres du jury et organisateurs du concours, mais encore, à plus forte raison, à un déni du travail accompli par les architectes.

Merci de bien vouloir nous faire connaître votre prise de position.

Avec nos salutations distinguées.

Maurice Berrel

Raphael Kräutler